



Etablissements publics
pour l'intégration

Maison de l'Ancre

Un établissement socio-éducatif résidentiel, visant l'amélioration de la qualité de vie de personnes dépendantes de l'alcool.

Pour qui?

Personnes dépendantes à l'alcool

La Maison de l'Ancre propose des séjours résidentiels (nuits comprises) pour les personnes dépendantes à l'alcool.

Etre dépendant signifie qu'on a perdu le contrôle de ses consommations. Cela peut entraîner :

- problèmes physiques
- problèmes psychiques
- problèmes sociaux

Un accompagnement peut alors être nécessaire pour reprendre le contrôle de sa vie.

Notre accueil

La Maison de l'Ancre peut accueillir 26 résidents en alcoologie.

Elle propose des espaces collectifs : salles d'activités, salons, terrasses, et des chambres individuelles.

La sécurité est assurée 24h/24 par une équipe de professionnels.

Avec qui?

Une équipe de professionnels

Une équipe de socio-éducateurs, socio-éducatrices, assistants socio-éducatifs, tous formés en alcoologie, accompagne les résidents et les usagers.

Le réseau

Un travail étroit est établi avec le réseau médical, social et psychologique des résidents. La famille, les proches, sont également sollicités. Cela permet de construire des liens autour du projet de rétablissement pour aujourd'hui et demain.

Peuvent être aussi associés, les Services de protection de l'adulte (SPAd), de Probation et d'insertion, du SAPEM, du SPMI... etc.

Comment?

Un accompagnement individualisé

L'accompagnement est réalisé de façon individualisée notamment grâce à la fixation d'objectifs adaptés aux besoins exprimés des personnes.

Etape 1: Intégration communautaire (séjour au Foyer)

Suite à une ou plusieurs rencontres, le séjour débute par une période d'essai d'un mois où la personne découvre l'ensemble des prestations. En collaboration avec ses référents, elle définit son propre programme. Au terme de cette période, un bilan est réalisé afin de définir la suite du séjour.

Etape 2: Intégration individuelle (séjour en Résidence, ou à Lancy)

On y travaille toutes les aptitudes nécessaires à une prochaine vie hors institution. Auto-détermination et responsabilisation sont renforcées dans tous les domaines associés à une activité extérieure et à une reprise des tâches inhérentes à la vie quotidienne (repas, lessives...). Le prix du séjour, ne couvrant plus la pension complète, est alors adapté à la réalisation de cette autonomie.

A l'issue du séjour

Des prestations sont proposées selon les besoins :

- Suivi à domicile
- Stage ambulatoire
- Stage de réinsertion

Quelle prise en charge?

Séjours résidentiels

Les prestations de La Maison de l'Ancre s'adressent aux personnes domiciliées dans le canton de Genève. L'accompagnement et le séjour sont financés par l'aide sociale (Hospice général) ou le Service des prestations complémentaires si la personne est au bénéfice de l'assurance invalidité (AI).

Le paiement privé est possible. L'assurance maladie (Lamal) ne couvre pas les frais liés à ces prestations.

La Maison de l'Ancre est une alternative unique à Genève proposée par les Etablissements publics pour l'intégration (EPI).

Nous contacter

residence.maisondelancre@epi.ge.ch

Téléphone + 41 22 949 08 41 (équipe éducative)

Téléphone + 41 22 949 08 30 (réception)

Téléphone + 41 22 949 08 54 (restaurant)

www.epi.ge.ch

Adresse

34, rue de Lausanne, 1201 Genève

Renseignements sur place

Tous les jours de 8h à 22h

Accès

Tram 15: arrêt « Môle »

Le restaurant sans alcool est ouvert au public de lundi à vendredi: 7h30 à 16h

Avec le soutien de

